

mes calculs ne se sont pas réalisés. Quoique le chemin, n'ait pas payé d'intérêt sur ses bons depuis le premier janvier dernier, car les intérêts sur ces bons ont été payés, jusqu'au 1er janvier, j'ai encore confiance que bientôt, à la longue, dans tous les cas, ce chemin paiera bien.

Nous avons à surmonter un grand nombre de difficultés, et je crois que, sans ces influences hostiles qui, à Loudres et ailleurs, travaillent à décrier le chemin et à me décrier, les porteurs de bons, sur un exposé sincère des faits, auraient consenti à attendre, avec l'espérance que je nourris moi-même, que dans un temps prochain, ils toucheraient leur argent.

Si vous comparez les recettes de la première année à celle de la dernière, et il est vrai que les recettes de la première, de la deuxième et de la troisième année ne répondaient pas à nos espérances, cependant, si vous les comparez aux dernières, vous verrez que celles-ci sont presque du double. J'ai confiance que les recettes de cette année seront encore plus élevées, sans aucune augmentation dans les dépenses. Je crois, en étant toutefois sujet à correction, que la réponse du gouvernement à une question relative aux recettes et dépenses du chemin pour l'année 1889, était inexacte ou basée sur de faux calculs. Je parle, avec toute réserve, mais un mémoire que j'ai et qui fait partie d'un autre document, démontre que les recettes pour l'année 1889 étaient de \$17,000 et les recettes et les dépenses de \$20,000. Je poserai la question suivante : Qui aura le plus à souffrir, si les recettes de ce chemin ne couvrent pas les dépenses ? Les honorables députés peuvent, j'en suis sûr, répondre sans hésitation à cette question. Chaque piastre dépensée au-dessus des recettes, doit être payée par moi ou par la compagnie dont je suis la tête.

Je puis dire que le chemin de Caraquette n'a pas de dette flottante en dehors de ce qu'il doit à ma compagnie.

Chaque employé sur ce chemin est payé, tout compte est payé, tout compte pour le matériel roulant est payé, toute obligation a été payée par la compagnie dont je suis le chef ; et je demande aux honorables députés qui aura le plus à souffrir, si les recettes ne couvrent pas les dépenses ?

A propos, je répondrai aux assertions faites par l'honorable député de Durham-ouest (M. Blake), ou plutôt répétées, car elles lui ont été fournies par un correspondant anonyme, correspondant dont le nom n'est pas familier à la chambre, mais que je crois très bien connaître. Il fait une assertion que j'ai énergiquement niée, de mon siège en chambre, il y a quelques jours ; il a dit que la grande majorité des travaux de construction de ce chemin ont été payés à mon magasin ou au magasin de K. F. Burns et Cie. En réponse à cette assertion, je n'ai qu'à répéter ce que j'ai dit l'autre jour, que le 20 de chaque mois le paie-maître parcourt la ligne et paie à chaque homme ce qui lui est dû. Voilà ce qu'en est dans ce cas, comme dans le cas de tous travaux publics d'une telle importance, les hommes ont besoin de provisions durant le mois, et naturellement, dans ces circonstances, K. F. Burns et Cie ayant eu l'entreprise de la ligne, les hommes prennent leurs provisions à notre magasin ; mais je veux surtout appuyer sur le fait que les hommes étaient libres d'acheter où ils voulaient. On leur avait dit : Achetez vos marchandises où vous voulez. On demanda aux marchands de fournir les provisions aux ouvriers, et quant à l'argent qui

leur devenait dû, ils étaient payés à la fin de chaque mois. Voilà pour l'assertion, et il me sera permis de répéter que l'argent dû aux ouvriers à la fin de chaque mois leur était payé comptant. L'honorable député de Durham-ouest (M. Blake) a aussi fait allusion à une question, une question pénible qui m'a donné beaucoup d'ennui, c'est la questions des accidents qui arrivaient sur la ligne. Il n'a pas été très franc à ce sujet, et en tous cas, je crains que les honorables députés ne concluent de ses paroles qu'il est arrivé un grand nombre d'accidents.

M. BLAKE : Je n'en connais pas d'autres, que ceux indiqués dans la statistique des chemins de fer.

M. BURNS : Je crois ne pas me tromper en disant que ce discours est de nature à faire croire qu'il y a eu de nombreux accidents. Malheureusement, il y a eu un accident sérieux causé par le déplacement d'une partie d'un pont, par la glace, par une mer excessivement haute et un grand vent. C'est l'accident dont parle l'honorable député, et qui créa à la compagnie et à moi-même beaucoup d'ennuis, vu que je connaissais intimement un grand nombre de ceux qui perdirent la vie, et il en résulta aussi pour la compagnie—bien que ce soit une question de peu d'importance comparée à celle des pertes de vie—des dépenses considérable pour la reconstruction du pont.

L'honorable député a eu la complaisance de dire à la chambre que la lettre qu'il a lue était une vieille lettre qui remontait à l'année 1886. Son correspondant dit que le droit de circulation sur ce chemin n'avait pas été payé, ou du moins, en très petite partie. Je dirai à la chambre que la charte de la compagnie, accordée par l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, permettait la circulation gratuite, de sorte que toute somme payée par la compagnie, ou par moi, si vous le voulez, était payée à titre de gratification.

L'acte de 1874 stipulait que pour avoir droit à quelque compensation le propriétaire dont le chemin de fer traversait les propriétés devrait donner un avis écrit à la compagnie, dans les douze mois. Cela était généralement connu.

La charte fut accordée dans un temps où la population demandait des chemins de fer dans le district et alors que, comme question de fait, elle était disposée à accorder gratuitement le droit de passage. C'est pour cela, et aussi pour sauvegarder les intérêts de ceux qui ne voulaient pas être forcés d'accorder gratuitement le droit de passage, que cette disposition fut insérée, donnant à tout propriétaire le droit d'obtenir des compensations, en donnant un avis à la compagnie dans les douze mois, après le commencement des travaux de construction, ou l'appropriation des terres. Ainsi, M. l'Orateur, la compagnie avait le droit de passage gratuit, et autant que je me le rappelle, il n'y en eut que quelques demandes en dommage ; et je suis assez franc de dire qu'une de ces réclamations n'a pas encore été réglée, pour la raison que ce propriétaire était tellement opposé à la construction de ce chemin, que lui ou quelque membre de la compagnie s'est tenu sur le terrain une hache à la main, pour en défendre l'entrée à l'arpenteur ou aux entrepreneurs ; et parce qu'il demandait dix fois plus que le valeur de sa terre et que la compagnie n'était pas disposée à payer. Nous sommes prêts à lui payer la valeur sur la